

PLANIFICATION
STRATÉGIQUE
de SAINT-PASCAL

20/30



Mot du maire

C'est avec joie et une très grande fierté que nous vous présentons le plan stratégique de Saint-Pascal pour les dix prochaines années. Tout le conseil municipal est très honoré que cette démarche de planification stratégique fût entreprise par autant d'acteurs du milieu de Saint-Pascal. C'est la preuve que les gens d'ici ont leur développement à cœur.

Comme ville de centralité du Kamouraska et ville de services, nous ne pouvons faire autrement que de proposer une démarche de planification qui soit méthodologique et rigoureuse. Mais surtout, qui ratisse suffisamment large pour en faire une réelle démarche de développement responsable.

Du milieu bâti, en passant par la culture, l'environnement, les sports, les loisirs, les services, et ce, jusqu'au développement économique, nous sommes convaincus qu'au terme de ce plan d'action, Saint-Pascal sera citée partout en exemple comme étant une ville réfléchie, inclusive et où la qualité de vie facilite l'épanouissement de tous. Tant les familles, les jeunes, que les aînés.

La Ville de Saint-Pascal est soucieuse de toujours faire mieux, en proposant une offre de services qui répond aux besoins évolutifs de sa population. C'est pourquoi la planification stratégique apparaît comme la démarche clé pour y parvenir. Avec ce nouveau plan d'action, nous avons en main tous les outils pour maintenir la vivacité de notre communauté pour la prochaine décennie qui s'amorce.



Réналд Bernier, Maire de Saint-Pascal

Plan d'action

Sommaire

Mot du maire	3
Planification stratégique de Saint-Pascal 20/30	6
Méthodologie	8
Mise en œuvre, priorisation et suivi	9
Remerciements	9
<u>Familles et milieu de vie</u>	11
<u>Cadre urbain et rural</u>	19
<u>Culture et patrimoine</u>	27
<u>Environnement, développement durable et changements climatiques</u>	35
<u>Développement social, sport et loisir</u>	43
<u>Développement économique</u>	49
<u>Promotion et communication</u>	59

Planification stratégique de Saint-Pascal 20/30

L'année 2019 signifiait déjà la fin du dernier plan d'action stratégique de la Ville de Saint-Pascal. Pour se donner le temps et les moyens de ses ambitions, le conseil municipal voyait là une belle occasion d'orienter la démarche de révision vers un cadre d'action à plus long terme. Soit pour les dix prochaines années.

Comme ville-centre du Kamouraska, Saint-Pascal doit prévoir son développement en fonction de ses citoyens à priori. Mais également, en fonction des familles des municipalités avoisinantes qui côtoient la ville au quotidien et tirent profit des services publics et privés qui y sont offerts.

Pour répondre à cette responsabilité plus élargie de la ville, une réflexion beaucoup plus approfondie sur les bonnes actions à mettre en œuvre s'imposait. D'ailleurs, cette réflexion plus holistique, et plus inclusive avait toute l'apparence d'une approche de développement durable.

En tout, sept (7) thèmes de développement auront été traités durant cette démarche de révision colossale. Après plusieurs mois de travail, entrecoupés d'une pandémie mondiale, un plan d'action de 10 ans est enfin déposé à l'attention des familles, des jeunes et des aînés.

Les thèmes de développement abordés dans la planification stratégique 20/30 de la Ville de Saint-Pascal sont :

Familles et milieu de vie

Cadre urbain et rural

Culture et patrimoine

Environnement, développement durable et changements climatiques

Développement social, sport et loisir

Développement économique

Promotion et communications

Le présent document propose un plan d'action réparti en sept chapitres représentatifs des sept thèmes de développement. À chacun des chapitres, une vision d'aménagement et de développement est présentée suivie des orientations spécifiques à celle-ci, d'objectifs précis et d'actions bien concrètes permettant d'y répondre.

Bonne lecture!



Méthodologie

- D'abord, un **portrait** étayé de la Ville pour chacun des thèmes de développement a été construit à partir de rencontres avec le conseil et l'administration municipale, et complété grâce à une recherche documentaire relatant les actions passées et promues dans le territoire.

- Quatre groupes de discussion ont ensuite été réalisés pour établir le **diagnostic** du territoire. Un peu plus de 75 acteurs du milieu, citoyens et citoyennes de Saint-Pascal, ont participé aux différents groupes de discussion. Ces rencontres ont facilité l'identification des besoins locaux, représentatifs des **principaux enjeux de développement du territoire**. Ces rencontres ont aussi été l'occasion de recenser les actions possibles permettant de répondre aux enjeux soulevés. Un peu moins de 450 projets ont été proposés lors des groupes de discussion, avec quelques mentions coup de cœur de la part des acteurs du milieu.

- Après l'étape du diagnostic du territoire, il s'en est suivi la création du **comité consultatif en planification stratégique (CCPS)**. Celui-ci était formé de membres du conseil et de l'administration municipale, de la MRC de Kamouraska, ainsi que d'ambassadeurs du développement de Saint-Pascal. Le CCPS avait pour mandat de :
 - Proposer une **vision commune de développement et d'aménagement** propre à chacun de thème de développement.
 - Définir les **orientations** ainsi que des **objectifs** de développement permettant de répondre aux enjeux soulevés dans le diagnostic.
 - **Traiter chacun des projets** proposés lors des groupes de discussion afin d'en évaluer leur pertinence, leur réalisme et leur capacité à répondre aux objectifs établis.

C'est à la suite de 15 rencontres que l'équipe du CCPS a fièrement présenté au conseil municipal un plan d'action stratégique complet de 10 ans.

Mise en œuvre, priorisation et suivi

Le plan d'action stratégique 20/30 constituera les assises du développement de Saint-Pascal. Bien entendu, un suivi avec le CCPS et le conseil municipal se fera assidûment chaque année. Il permettra d'orienter le calendrier d'action qui suivra afin de veiller à l'atteinte des objectifs fixés.

Le choix des actions annuelles à mettre en œuvre se fera en fonction des opportunités, des conditions de développement du moment et selon les souhaits de la population. Enfin, puisque tout évolue très rapidement, un plan de développement ne peut rester statique. Il doit s'ajuster et faire preuve de flexibilité. C'est pourquoi au terme des cinq premières années de mise en œuvre un processus de révision sera mis en branle.

Remerciements

Merci à tous les acteurs qui œuvrent au développement de Saint-Pascal et qui ont donné leur temps et leur énergie pour partager leurs idées durant les groupes de discussion.

Merci également à toute l'équipe du comité consultatif en planification stratégique pour votre grande implication.

Solange Morneau – *Citoyenne directrice générale chez Co-Éco*

Gilles Morneau – *Citoyen et ex-proprétaire de Jean Morneau Inc.*

Gilles Michaud – *Citoyen et ex-directeur du CLSC Les Aboiteaux*

Benoit Dumais – *Citoyen et enseignant au département de français, art et littérature du Cégep de Rivière-du-Loup, président de la Société d'histoire et de généalogie de Saint-Pascal*

Jean Caron – *Citoyen et conseiller municipal à la Ville de Saint-Pascal*

Rémi Pelletier – *Citoyen et conseiller municipal à la Ville de Saint-Pascal*

Marijo Couturier Dubé – *Conseillère en développement rural de la MRC de Kamouraska*

Jean Langelier – *Directeur général à la Ville de Saint-Pascal*

Emilie Poulin – *Citoyenne et directrice du Service du développement et des communications à la Ville de Saint-Pascal*

Éric Lemelin – *Citoyen et directeur des Loisirs à la Ville de Saint-Pascal*

Jean-Philippe Grenier - *Chargé de projets à la Ville de Saint-Pascal*

Merci au conseil municipal de Saint-Pascal pour son ouverture à la réalisation d'une démarche de planification stratégique à la hauteur des ambitions des pascaliennes et des pascaliens.



Familles et milieu de vie



VISION 2030

La Ville de Saint-Pascal est reconnue comme un milieu de vie accueillant, stimulant et inclusif. C'est pourquoi elle attire et que sa population grandit. Elle prend son rôle de "ville de centralité" bien à cœur en veillant au maintien de la qualité de ses services publics, de santé et éducationnels. Une culture de la famille s'est installée dans la communauté et dans l'organisation municipale. Des bases solides de concertation et de consultation se sont construites pour mieux répondre aux besoins et offrir les meilleures activités récréatives aux familles, ainsi qu'aux jeunes et aux aînés.

Saint-Pascal se fait accueillante pour ses nouveaux arrivants et tous les efforts sont déployés pour que le développement de l'habitation s'ajuste à la demande. Le transport collectif s'est amélioré, au bénéfice de tous. Tandis que les aînés disposent d'un lieu unique à leur attention afin qu'ils puissent s'épanouir pleinement. Sans oublier les jeunes qui sont écoutés et bien accompagnés de manière à assurer le plein développement de leur potentiel.

Au terme de la dernière décennie, Saint-Pascal est devenue la référence bas-laurentienne en matière de qualité de vie grâce à une performance exceptionnelle fondée sur le développement responsable et la collaboration.

Orientation 1

Un maintien des services éducatifs, de santé et de garde des enfants

OBJECTIF : VEILLER À LA DURABILITÉ ET AU MAINTIEN DES SERVICES ÉDUCATIFS DE SAINT-PASCAL

- Être informé des orientations et des plans d'action du Centre de services scolaire.
- Faire les représentations nécessaires pour s'assurer de la qualité des services éducatifs aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire. Les besoins de Saint-Pascal doivent être transmis et pris en compte dans la nouvelle structure du Centre de services scolaire.

OBJECTIF : ASSURER UNE VIGILANCE RELATIVEMENT À L'ORGANISATION ET À LA PRESTATION DES SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DISPONIBLES À SAINT-PASCAL

- Être informé des orientations et des plans d'action du CISSS du Bas-Saint-Laurent.
- Faire les représentations nécessaires, lorsque requises, pour s'assurer du maintien des services de première ligne.
- Collaborer au recrutement de professionnels dans le domaine de la santé et des services sociaux.

OBJECTIF : AMÉLIORER L'OFFRE DES SERVICES DE GARDE DES ENFANTS

- Mettre à jour de façon continue le portrait réel des places disponibles en garderie.
- Travailler au développement de places en garderie en fonction des besoins réels.
- Explorer la possibilité de développer une programmation d'activités parascolaires pour les enfants du service de garde en collaboration avec l'école primaire.



Orientation 2

Des déplacements et une accessibilité au transport collectif organisés

OBJECTIF : AUGMENTER LA PART MODALE EN TRANSPORT COLLECTIF MUNICIPAL, INTERMUNICIPAL ET RÉGIONAL

- Assurer une présence au sein des organisations régionales qui travaillent les dossiers du transport collectif afin de transmettre les besoins locaux.
- Soutenir les initiatives régionales en lien avec le transport collectif qui intègre le territoire de Saint-Pascal.
- Mettre en place les conditions favorables à l'organisation de covoiturage.

OBJECTIF : AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES DÉPLACEMENTS DES AÎNÉS

- Participer à tous projets visant à régler la problématique de transport individuel des aînés.
- Promouvoir les services de transport du Centre d'action bénévole Cormoran.

Orientation 3

Des activités récréatives diversifiées pour tous

OBJECTIF : DÉVELOPPER LA DIVERSITÉ ET LE TAUX DE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES POUR LES FAMILLES ET LES JEUNES

FAMILLES

- Dynamiser le Comité famille de Ville en santé : préciser le mandat, la composition et le soutenir.
- Pour la prévision des activités récréatives annuelles, mettre sur pied une stratégie de consultation, d'échange et de concertation spécifique aux familles, ainsi qu'aux organismes affiliés à chacun de ces groupes.
- S'inspirer des tendances populaires en activités récréatives et de propositions faites lors de la démarche de planification stratégique 20/30.

JEUNES

- Bonifier, maintenir et positionner la structure de concertation du comité jeunesse de Ville en Santé.
- Dans la prévision des activités récréatives annuelles pour les jeunes, mettre sur pied une stratégie :
 - de consultation des jeunes afin d'identifier les activités du moment qui suscitent l'engouement;
 - de collaboration entre la Ville et les partenaires jeunesse tels les écoles, le gouvernement des étudiants et la Maison des jeunes.
- Déployer les activités parascolaires; soit des activités qui ont lieu après les classes.
- S'inspirer des tendances populaires en activités récréatives et de propositions faites lors de la planification stratégique 20-30.

OBJECTIF : OFFRIR AUX AÎNÉS UNE STRUCTURE DE RÉFÉRENCE VISANT À DÉVELOPPER L'OFFRE D'ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ET BRISER L'ISOLEMENT

- Développer, en partenariat avec les organismes du milieu, un projet de « carrefour des aînés » comme lieu de rencontre, de concertation et d'organisation d'activités pour les aînés.
- Assurer l'intégration d'activités intergénérationnelles à l'intérieur de la programmation de loisirs régulière.
- S'inspirer des tendances populaires en activités récréatives et de propositions faites lors de la démarche de planification stratégique 20-30.

Orientation 4

Des équipements récréatifs à jour

OBJECTIF : DISPOSER DE PLUS D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

- Actualiser le plan directeur d'aménagement du Parc Ernest-Ouellet en vue de bonifier ses installations pour répondre aux besoins des différents groupes d'âge. Dans la mise à jour, prévoir des balançoires pour adultes dans le parc.

Orientation 5

De nouveaux arrivants bien accompagnés pour une meilleure intégration

OBJECTIF : METTRE À JOUR LA STRUCTURE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS QUI REJOINT AUSSI LES LOCATAIRES

- Mettre en place une politique d'accueil des nouveaux arrivants.
- Renouveler les outils et les activités d'accueil des nouveaux arrivants.
- Définir une stratégie efficace pour rejoindre les nouveaux locataires.

OBJECTIF : ORGANISER L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES NOUVEAUX IMMIGRANTS

- Mettre en place une politique d'accueil spécifique aux immigrants en collaboration avec les ressources régionales en matière d'immigration.
- Créer une structure de parrainage des nouvelles familles immigrantes pour faciliter leur intégration en collaboration avec les ressources en place.

Orientation 6

Un accès à la propriété, ainsi qu'à des logements pour tous et pour tous les goûts

OBJECTIF : DÉVELOPPER LE LOGEMENT LOCATIF POUR LES FAMILLES ET LES AÎNÉS

- Établir le portrait de la demande et du type logement recherché permettant de répondre aux besoins de la population actuelle et future (familles et aînés).
- Inventorier les ressources disponibles (financements, terrains, promoteurs immobiliers et entrepreneurs).
- Faire les démarches d'accompagnement auprès des promoteurs pour la concrétisation de projets immobiliers locatifs.

OBJECTIF : DÉVELOPPER L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ EN RÉPONDANT AUX NOUVELLES TENDANCES EN HABITATION

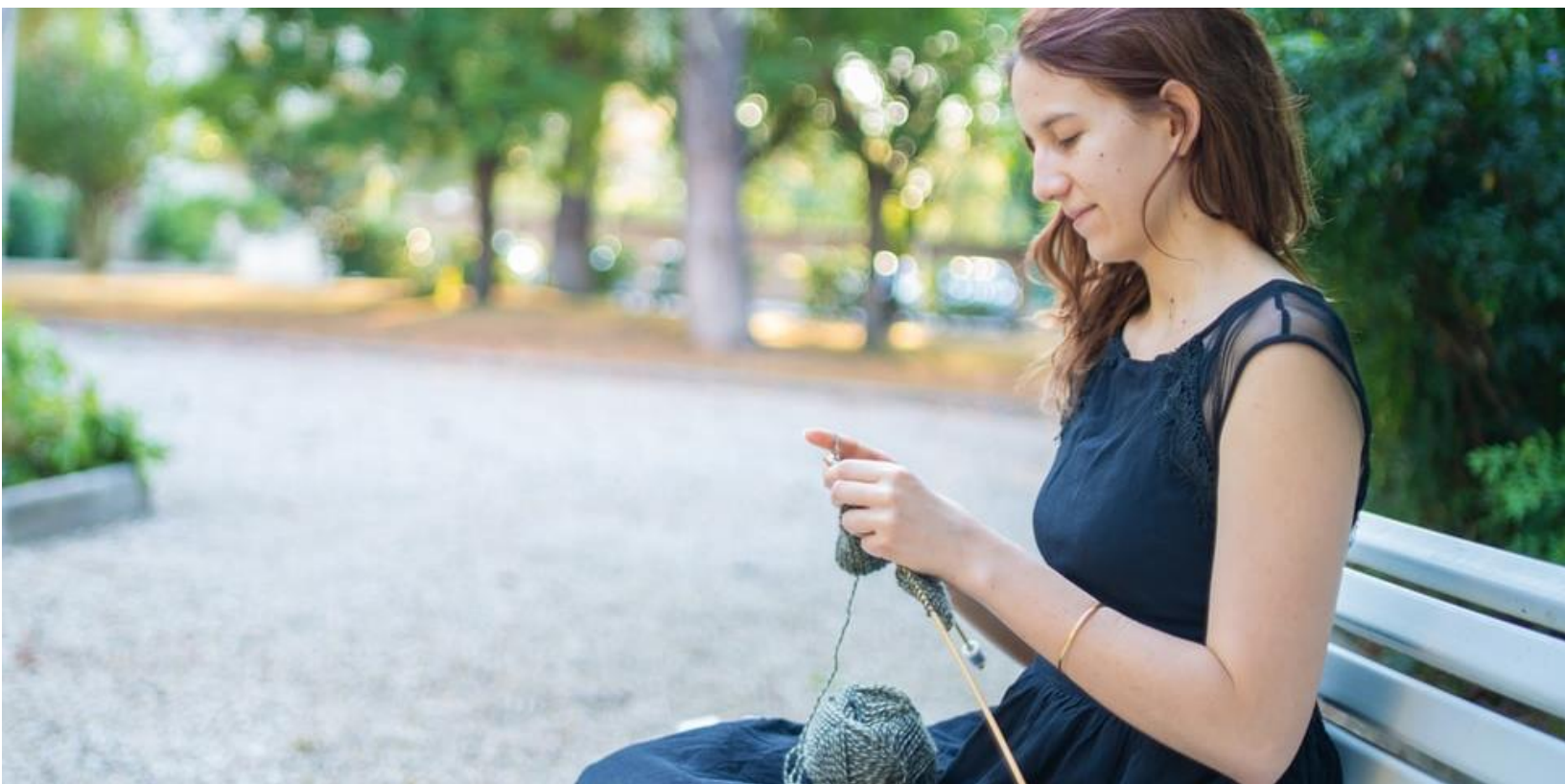
- Accompagner et travailler de concert avec les promoteurs afin de réaliser des projets résidentiels diversifiés qui tiennent compte de la rationalisation des services publics (aqueduc, égouts, voirie).
- Développer l'intérêt pour la construction de maisons dites "écoresponsables".

Orientation 7

Développement des connaissances et des habilités chez les jeunes et les aînés

OBJECTIF : DÉVELOPPER LA CURIOSITÉ INTELLECTUELLE, LES COMPÉTENCES ET LES SAVOIR-FAIRE CHEZ LES JEUNES ET LES AÎNÉS

- Étendre les ateliers exploratoires pour les jeunes du primaire et du secondaire en les intégrant aux programmations du camp de jour et du parascolaire.
- Encourager le transfert de connaissances entre générations avec des ateliers de partage de métiers et de savoirs.
- Développer des activités de mise à niveau et de partage bidirectionnel entre aînés et jeunes sous forme d'ateliers exploratoires.



Orientation 8

Une ville soucieuse du développement personnel de ses jeunes

OBJECTIF : FAVORISER UNE PLUS GRANDE INTERVENTION SOCIALE AUPRÈS DES JEUNES

- Travailler à l'ouverture d'un poste d'intervenant social sous la direction d'un organisme jeunesse régional.

OBJECTIF : AUGMENTER LA SENSIBILISATION DES JEUNES SUR DIVERS SUJETS TOUCHANT LEUR DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

- Accentuer la contribution de la ville dans les plans d'action des organismes du milieu visant les initiatives de sensibilisation diverses auprès des jeunes. (ex : éducation, cyberdépendance, le respect du bien d'autrui, l'intimidation, diverses dépendances, etc.)

OBJECTIF : VALORISER LES JEUNES DANS LEURS ACCOMPLISSEMENTS

- Développer un concept permettant la valorisation régulière de nos jeunes.

Orientation 9

Un milieu de vie sensible aux besoins des adolescents

OBJECTIF : AMÉLIORER LES SERVICES ET L'ATTRACTIVITÉ DES SERVICES PUBLICS POUR LES JEUNES

- Compléter la consultation massive auprès des adolescents, en collaboration avec le comité jeunesse, afin d'établir leurs besoins envers leur milieu de vie.

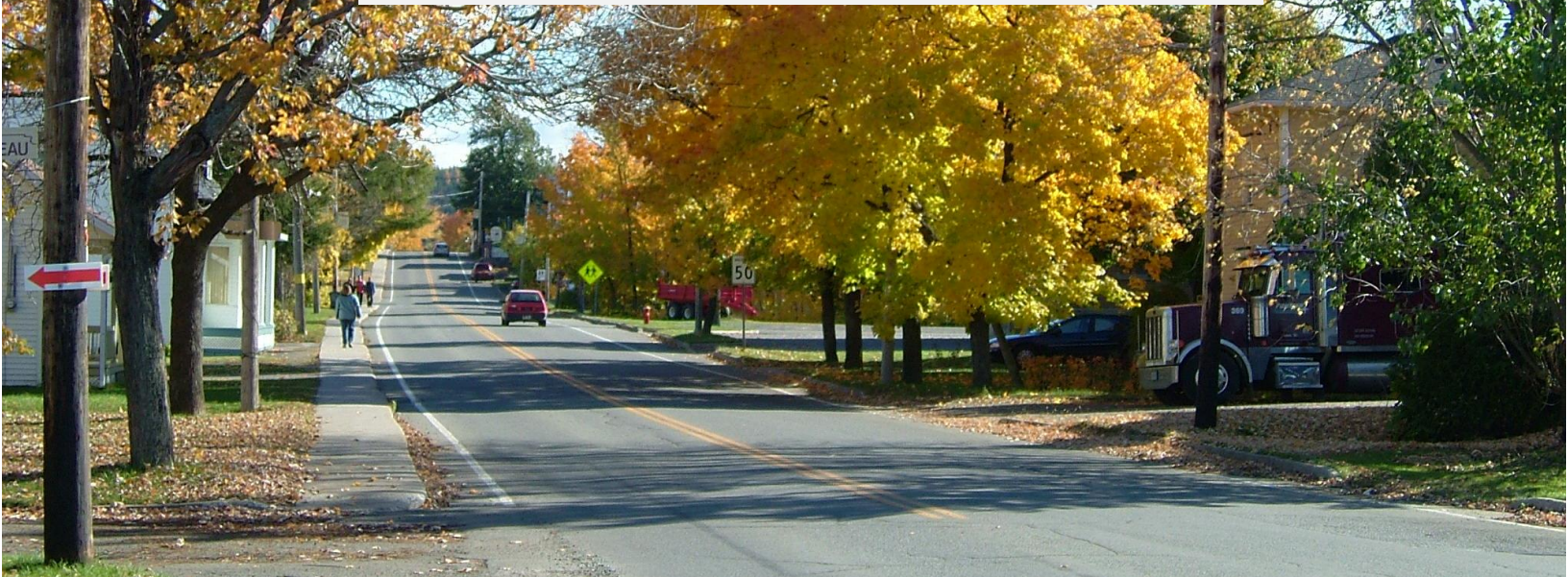


Cadre urbain et rural



VISION 2030

Saint-Pascal est reconnue comme un milieu de vie stimulant où les espaces verts et publics ont été optimisés, judicieusement aménagés et entretenus de façon à assurer le confort et la sécurité, tout en maximisant la mobilité active des citoyens, quels que soient leur âge et leur condition. Saint-Pascal c'est aussi un milieu de vie attrayant physiquement, où les efforts consentis à l'embellissement démontrent toute l'implication citoyenne envers le bien-être commun.



Orientation 1

Des aménagements favorables aux déplacements actifs sécuritaires

OBJECTIF : AUGMENTER LES AMÉNAGEMENTS FAVORABLES AUX DÉPLACEMENTS ACTIFS DANS LE CENTRE URBAIN

Réaliser une mise à jour du plan de déplacement actif intégrant un processus de consultation, en vue de sa mise en œuvre harmonieuse, et en considérant:

- Les trames des rues plus larges du centre urbain favorables aux aménagements urbains.
- L'instauration lorsque possible de pistes cyclables réservées avec protections amovibles.
- La bonification des trottoirs des artères commerciales du centre urbain
- Le remplacement des protections amovibles des corridors piétonniers par des trottoirs.
- L'offre de stationnement qui tient compte du besoin en espaces et des usages en concurrence.
- Les rues à circulation unidirectionnelle.
- La sécurité des passages piétonniers.

OBJECTIF : VOIR À UN DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DU RÉSEAU CYCLABLE ET PIÉTONNIER

Lors de la mise à jour du plan de déplacements actifs, considérer :

- La connectivité du réseau en identifiant des corridors de sécurité sur les tronçons de rue sans pistes cyclables ni trottoirs.
- Le travail de collaboration avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'amélioration des accotements.
- Le déploiement de circuits de vélo sur le territoire pour le loisir et la santé physique.
- L'intégration de sentiers piétonniers lors de développements domiciliaires.

OBJECTIF : VEILLEZ AU BON ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES EN PLACE DÉDIÉS AUX DÉPLACEMENTS ACTIFS

- Maintenir un rythme continu des interventions pour la réfection des chaussées sur le territoire (ex.: rues Varin et Notre-Dame, route Tardif), en se référant au plan d'intervention pour le renouvellement des conduites.

OBJECTIF : S'ASSURER DU RESPECT ENTRE LES UTILISATEURS DE LA ROUTE

- La sécurisation (ex. : éclairage) et la signalisation des traverses piétonnières ainsi que leur bonification. (ex. : sur la 230 en collaboration avec le MTQ)
- Sensibiliser sur le partage de la route avec tous les types d'utilisateurs et assurer un respect de la réglementation.

Orientation 2

Des espaces verts et publics diversifiés et animés**OBJECTIF : DÉVELOPPER L'ACCÈS PUBLIC AUX ESPACES NATURELS À PROXIMITÉ**

- À l'aide d'un inventaire, évaluer les différentes possibilités de création de nouveaux espaces verts (en milieux forestiers, milieux riverains ou urbains) et de leur aménagement.
- Intégrer le Camp Richelieu au réseau d'espace vert local accessible et aménagé.
- Améliorer l'offre d'infrastructures et d'équipements pour les activités de plein air dans les espaces naturels existant (ex.: montagne à Coton, parc des Sept-Chutes, etc.).

OBJECTIF : AMÉNAGER LES ESPACES VERTS ET PUBLICS EN FONCTION DU CONFORT, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA FONCTIONNALITÉ DES LIEUX EN TOUTE SAISON

- Faire une évaluation générale de la concordance des équipements des espaces verts et publics (aires de repos, bancs de parc, rues commerciales) avec les besoins et la sécurité des aînés, des jeunes et des familles.
- Mettre à disposition davantage de points d'eau. (ex. : terrains sportifs et haltes)



OBJECTIF : BONIFIER LE RÉSEAU CYCLABLE

- Aménager les haltes de circuits de vélo existantes, avec mobilier et mesures d'embellissement.

OBJECTIF : ASSURER UN SUIVI DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET PUBLICS

- Mettre en place un mécanisme de suivi de l'entretien des espaces verts.

OBJECTIF : DYNAMISER LES ESPACES VERTS AMÉNAGÉS PAR LA CRÉATION D'ACTIVITÉS QUATRE SAISONS

- Diversifier l'utilisation des espaces verts avec des activités récréatives, culturelles et de loisirs. (ex. : festival Bonjour la visite avec spectacle au parc des Sept-Chutes)
- Encourager les initiatives privées dans les espaces publics. (ex. : camion-restaurant, marchés, etc.)

Orientation 3

Un souci pour l'embellissement et l'amélioration du paysage

OBJECTIF : ENCADRER, RETIRER OU VALORISER LES « VIEILLES BÂTISSSES, FRICHES INDUSTRIELLES, BÂTIMENTS NÉGLIGÉS » QUI CRÉENT UNE NUISANCE VISUELLE

- Faire respecter les règlements en matière de nuisances sur les propriétés problématiques en mettant en place les outils et les ressources nécessaires.
- Vérifier toutes les avenues possibles, envisager l'achat quand l'opportunité se présente, afin d'enlever les bâtiments vétustes existants sur le territoire de la ville.

OBJECTIF : DÉVELOPPER L'IMPLICATION POUR L'EMBELLISSMENT (ÉCOLES, INSTITUTIONS, COMMERCES, INDUSTRIES)

- Mettre sur pieds un comité d'embellissement (citoyens, élus et spécialistes) en collaboration avec les membres du comité environnement ou ajouter le mandat « embellissement » à celui-ci.
- Créer des événements entourant l'embellissement. (ex. : mois de l'arbre, etc)

OBJECTIF : ASSURER LA CONTINUITÉ ET UNE PROGRESSION DES MESURES D'EMBELLISSEMENT DES ESPACES PUBLICS ET COMMERCIAUX.

- Poursuivre la plantation d'arbres par l'instauration d'une planification complète ciblant les sites de plantations prioritaires.
- Au travers d'une planification de plantations, prévoir l'intégration d'essences emblématiques et nourricières.
- Développer un programme incitatif pour aider aussi les commerçants à l'extérieur de l'aire patrimoniale à améliorer le paysagement de leur commerce, incluant les stationnements en façade. Le programme devra prioriser dans un premier temps les commerces à l'intérieur du périmètre urbain.
- Bonifier le programme d'aide à la rénovation de l'aire patrimoniale pour inclure un volet aménagement paysager durable des commerces uniquement.
- Réaliser des réaménagements floraux et paysagers thématiques en fonction des saisons aux endroits prévus ainsi que sur les sites achalandés.
- Développer des aménagements paysagers comestibles.
- Aménager les cours des édifices municipaux, principalement le garage municipal.

OBJECTIF : MARQUER LES LIMITES ET LES ENTRÉES MUNICIPALES PAR LEUR EMBELLISSEMENT

- Embellir l'entrée de la ville sur la rue Rochette.
- Bonifier les aménagements paysagers des autres entrées.

OBJECTIF : ASSURER UNE BONNE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES ESPACES PUBLICS

- En zone urbaine et rurale, effectuer un nettoyage annuel des déchets dans les fossés et les berges des rivières.
- S'assurer d'une bonne répartition d'îlots de gestion de matières résiduelles dans les lieux publics fréquentés. (parcs, rues commerciales, centre communautaire, école secondaire, etc.), et voir au bon choix du type d'îlot à installer avec les organismes responsables.

Orientation 4

Un réseau routier urbain et rural de qualité et sécuritaire

OBJECTIF : AMÉLIORER LA CHAUSSÉE DES ROUTES EN ZONE RURALE ET URBAINE

- Réaliser le plan d'intervention pour le renouvellement des chaussées en milieu rural et le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites en milieu urbain.

OBJECTIF : CRÉER DES AMÉNAGEMENTS RURAUX FAVORABLES À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET À LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DU PAYSAGE

- Contrer les lames de neige sur les routes avec des haies brise-vent, ou tous autres moyens qui minimiseraient les vents et par conséquent, la présence de neige. (ex. : 2e rang, secteur du viaduc de la 20 et portion nord-sud du rang 4 Est)

OBJECTIF : AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- Améliorer la visibilité en zone rurale, entre-autre par l'augmentation du nombre de lampes de rue de la route 230.
- Mettre en place des aménagements auto-exécutoires pour mieux faire respecter les limites de vitesse (ex. : terre-plein fleuri, configuration de rues plus étroites, plantation d'arbres, etc.).



Orientation 5

Des secteurs urbains mieux intégrés

OBJECTIF : VOIR À UNE STRATÉGIE DE REQUALIFICATION DE SECTEURS URBAINS PARTICULIERS AFIN DE LEUR ATTRIBUER UNE NOUVELLE VOCATION ET DE LES RENDRE PLUS ATTIRANTS.

- Conserver une vocation communautaire de l'ancien hôtel de ville. Préciser la vocation communautaire et personnaliser le nom du bâtiment.
- Travailler en collaboration avec la Société d'agriculture du comté de Kamouraska sur la valorisation du site de l'Exposition agricole de Saint-Pascal.
- Mettre en œuvre des projets de requalification de terrains vacants (ex. : station-service au coin des rues Hébert et de la Station).





ALEXANDRE

Culture et patrimoine



VISION 2030

Avec une politique culturelle structurante, les talents de Saint-Pascal sont maintenant reconnus et soutenus. Dans la rue comme dans les édifices publics ou historiques, l'art est partout, et la création est en perpétuel renouvellement. Les activités culturelles se réinventent chaque année au grand plaisir de tous. Riche et fier de son passé et résolument tourné vers l'avenir, le patrimoine est désormais vu comme un actif de la ville de demain. Saint-Pascal se démarque par le partage de ses connaissances et la protection de son patrimoine bâti, paysager et immatériel.



Orientation 1

Un développement culturel structuré favorable à une meilleure participation

OBJECTIF : ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE

- Mettre sur pied une politique culturelle municipale.

OBJECTIF : AMÉLIORER LE TAUX DE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS CULTURELLES

- Sonder régulièrement la population sur leurs besoins en matière de culture et assurer une vigie des tendances culturelles.
- Veiller à la bonne complémentarité de l'offre culturelle régionale en travaillant de manière concertée et en portant attention à l'offre intermunicipale.

OBJECTIF : ACCENTUER L'INTÉRÊT ET L'IMPLICATION POUR LA CULTURE

- Présenter de manière continue les talents locaux (artistes et artisans).
- Intéresser et motiver les jeunes, les familles et les aînés à la culture avec des projets intégrateurs qui font valoir leurs talents artistiques.

Orientation 2

Un meilleur accès aux arts et à la culture

OBJECTIF : AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES ET LES ÉQUIPEMENTS DE DIFFUSION CULTURELLE ET DE CRÉATION ARTISTIQUE, ET EN FACILITER L'ACCÈS

- Rehausser l'aménagement et la fonctionnalité d'une salle de spectacles à grand déploiement et actuellement disponible pour les besoins culturels locaux des jeunes, des aînés et des familles.
- Offrir un lieu de création artistique et d'échange culturel centralisé à l'exemple des Maisons de la culture.

- Inventorier tous les lieux favorables à la diffusion et la création artistique (ex. : Gare, la Maison du bedeau), définir leur capacité d'accueil et faire les ajustements nécessaires en vue de leur utilisation.

OBJECTIF : UTILISER DAVANTAGE LES ESPACES ET LES ÉDIFICES PUBLICS COMME LIEU DE DIFFUSION CULTURELLE

- Associer culture et patrimoine en valorisant des bâtiments patrimoniaux comme support de diffusion pour des activités culturelles.
- Dynamiser les espaces publics (parcs, rues et terrains) du centre-ville avec des activités culturelles.
- Dynamiser et animer culturellement la bibliothèque et la nouvelle salle multifonctionnelle.

OBJECTIF : AMÉLIORER LES SERVICES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

- Faire l'embauche d'un agent culturel afin d'offrir un service d'accompagnement à la mise en place d'activités culturelles.
- Mettre en place un service de prêt de salle pour la pratique et la préparation de spectacles.

Orientation 3

Une vitalité des arts et de la culture qui se perpétue

OBJECTIF : SOUTENIR ET COLLABORER AVEC LES ORGANISATIONS CULTURELLES, LES CRÉATEURS ET LES CITOYENS ENGAGÉS DANS LA VIE CULTURELLE

- Définir le rôle du comité Art et Culture.
- Apporter le soutien nécessaire aux organisations culturelles locales favorable à leur pérennité.
- Développer des collaborations avec les organismes et intervenants culturels du Kamouraska dans la planification et la mise en œuvre de programmations.
- En lien avec la politique culturelle et les programmations, faire la refonte du programme de soutien à la culture pour mieux répondre aux besoins tout en assurant une promotion stratégique.

OBJECTIF : DIVERSIFIER ET RENOUVELER L'OFFRE CULTURELLE EN TENANT COMPTE DES DIFFÉRENTS GROUPES D'ÂGE

- Travailler annuellement une programmation culturelle pour les familles, une pour les jeunes et une pour les aînés. S'inspirer des propositions faites lors de la démarche de planification stratégique 20-30.
- Réaliser des activités artistiques et culturelles communes associant les aînés et les jeunes enfants.
- S'assurer d'organiser des activités dans le cadre des Journées de la Culture.

OBJECTIF : BONIFIER LE CARACTÈRE CULTUREL DES ÉVÈNEMENTS ET AUTRES ACTIVITÉS LOCALES

- Profiter de la popularité du festival Bonjour la visite pour rehausser le caractère culturel de l'évènement.
- Développer le réflexe culturel en instaurant un volet culturel dans les évènements et activités non culturels.

OBJECTIF : DÉVELOPPER LES APTITUDES ARTISTIQUES DE L'ENSEMBLE DES CITOYENS EN PARTICULIER LES JEUNES ET LES AINÉS

- Mise sur pied d'activités diverses, des animations d'ateliers, des formations de plusieurs niveaux et données par des professionnels et personnes qualifiées pour favoriser le perfectionnement, la découverte et l'expérimentation artistique.
- S'inspirer des propositions faites lors de la démarche de planification stratégique 20-30.



Orientation 4

La connaissance et la sensibilisation à notre patrimoine local

OBJECTIF : SENSIBILISER ET FAIRE PREUVE DE RECONNAISSANCE POUR DÉVELOPPER LA FIERTÉ ENVERS LE PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET IMMATÉRIEL

- Diffuser les réalisations et les éléments remarquables du patrimoine local afin de développer l'appartenance et la participation du milieu;

Exemple de moyens de diffusion :

- Capsules de sensibilisation sur le patrimoine local le journal municipal et les médias locaux;
- Mettre en place la chronique du Génhi (magazine Génhi) dans le journal local L'essentiel.
- Conserver le calendrier annuel de la Société d'histoire et de généalogie.

OBJECTIF : FAIRE CONNAITRE DAVANTAGE LE PATRIMOINE LOCAL AUX CITOYENS ET AUX VISITEURS

- Créer des circuits patrimoniaux interactifs (pédestres ou à vélo) pour faire connaître l'histoire des bâtiments éléments historiques marquants de Saint-Pascal, qui pourraient également servir à l'enseignement des jeunes.
- Faire revivre la légende du père Coton avec une activité qui lui sera consacrée.

OBJECTIF : SOULIGNER L'HISTOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

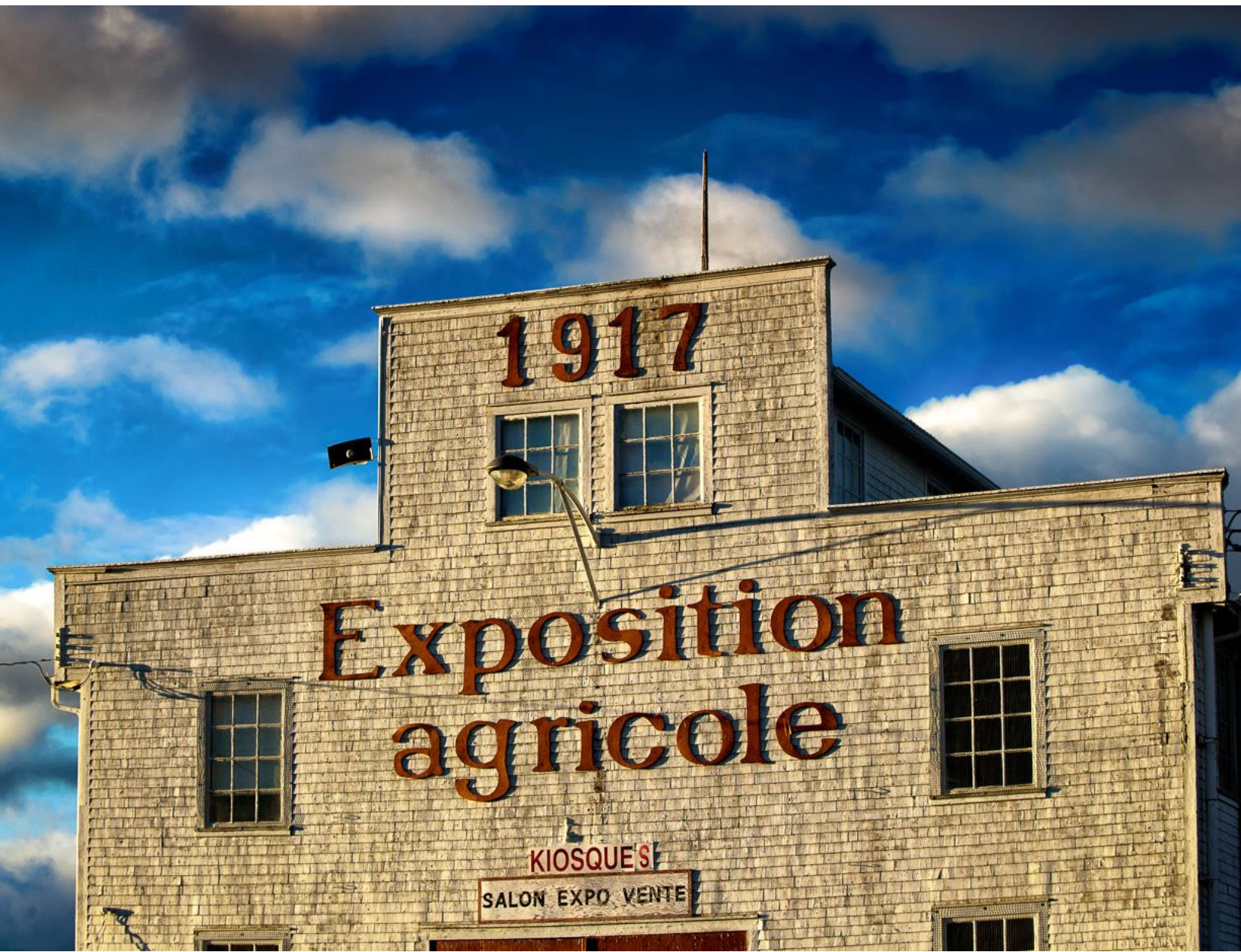
- Prévoir l'organisation du 200e anniversaire de la municipalité et créer un comité.

Orientation 5

Un patrimoine préservé et mis en valeur

OBJECTIF : PRÉSERVER LE PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER

- Poursuivre la préservation des bâtiments patrimoniaux à l'aide des outils réglementaires et d'incitatifs.
- Mettre en place un comité de réflexion sur l'avenir de l'église.
- Développer des outils permettant de valoriser le patrimoine bâti et paysager agricole.



OBJECTIF : SE PRÉMUNIR DE RESSOURCES FIABLES POUR AIDER À LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

- Faire la recherche de programmes et de partenariats pour la réalisation de projets de préservation et de valorisation du patrimoine bâti.
- Lorsque requis, acquérir les services de professionnels externes dans la planification de la préservation du patrimoine bâti.

OBJECTIF : ASSURER UNE TRANSMISSION DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL

- À travers les programmations culturelles, amener les artisans à transmettre leur savoir, par exemple, en développant des cours avec les fermières. Encourager la transmission des savoir-faire aînés/jeunes.
- Réaliser un recueil des savoirs.
- Sauvegarder la documentation de la Société d'histoire et de généalogie avec un projet de classement et de numérisation.

Plan d'action



Environnement, développement durable et changements climatiques



VISION 2030

Saint-Pascal est reconnu comme un milieu où la protection de l'environnement et le mieux-être des citoyennes et des citoyens sont au cœur des décisions municipales, collectives et privées.

Pour le bien commun, elle prend part à la lutte aux changements climatiques, à la protection de l'eau, de ses écosystèmes, et se positionne grâce à une gestion avant-gardiste de ses matières résiduelles en faisant valoir la réduction à la source, le réemploi et la valorisation.

Les efforts de sensibilisation et d'éducation de Saint-Pascal ont été garants de la forte implication citoyenne et du succès de ses actions.



Orientation 1

Une approche intégrée en développement durable

OBJECTIF : SE POSITIONNER EN MARQUANT OFFICIELLEMENT L'ENGAGEMENT MUNICIPAL

- Mettre en place une politique de protection de l'environnement et de lutte aux changements climatiques, incluant l'adhésion en continu aux différentes chartes pertinentes associées. Une politique à l'attention de l'organisation municipale et des autres établissements du territoire.

OBJECTIF : SE PRÉVALOIR DES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR CONCRÉTISER L'ENGAGEMENT MUNICIPAL

- Affecter les ressources nécessaires en environnement, en développement durable et à la lutte aux changements climatiques dans l'organisation municipale.

OBJECTIF : ORIENTER LA PRISE DE DÉCISION VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PROJETS

- Mettre en place des outils d'évaluation en développement durable à l'attention des projets des services municipaux, des projets d'entreprises privées, des organismes locaux et régionaux ainsi que des projets résidentiels.
 - Les outils intègrent les notions intrinsèques au DD, telles que l'économie collaborative et circulaire, l'écoconception, etc.
 - Inclure dans les évaluations des mesures compensatoires et des recommandations d'atténuation permettant d'améliorer la performance en développement durable des projets.

OBJECTIF : DÉPLOYER LES PARTENARIATS SPÉCIFIQUES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EN PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Développer un partenariat avec une organisation environnementale régionale pour l'opération du Camp Richelieu avec des activités d'interprétation et de sensibilisation.
- Développer des partenariats spécifiques avec les organismes et ressources en place (ex. : Co-éco, OBAKIR, SADC, Conseil régional en environnement).

OBJECTIF : DÉVELOPPER LES MÉCANISMES DE VEILLE ET DE SUIVI

- Se donner un mécanisme de suivi, de reddition de comptes et d'évaluation de l'atteinte des objectifs environnementaux et de lutte aux changements climatiques fixés (ex. : politique, plan de réduction GES) avec un comité ad hoc.

Orientation 2

La saine gestion des matières résiduelles

OBJECTIF : DEVENIR UNE VILLE LEADER EN SE DÉMARQUANT AVEC UNE GESTION INNOVANTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Investir dans l'écocentre de Saint-Pascal et agir comme leader avec un site dédié à l'économie circulaire, le réemploi, le tri et la valorisation des matières tout en offrant un lieu centralisé, supralocal intégrant écocentre, ressourcerie, écochantier et atelier de démantèlement.

OBJECTIF : INSTAURER UNE CULTURE DU RÉEMPLOI (RÉUTILISATION OU SECONDE VIE) ET DE VALORISATION DES BIENS ET DES MATÉRIAUX

- Aborder les enjeux sociaux locaux sous l'angle environnemental, par le réemploi et la valorisation, avec :
 - Un projet d'échange et d'emprunt avec un acteur communautaire;
 - Un centre de récupération des matériaux de bâtiments.
- Développer ou maximiser le dynamisme artistique et culturel local avec l'écocentre et ses ressources (ex. : œuvres d'art à partir de matériaux recyclés).
- Offrir des ateliers de réparation d'appareils électriques.

OBJECTIF : ENCOURAGER LES GESTES PERMETTANT UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS

- Projet d'élimination des plastiques à usage unique et d'augmentation du vrac dans les commerces.
- Enlever les bouteilles d'eau de tous les lieux publics, activités et événements municipaux.
- Installation de points d'alimentation d'eau permanents et mobiles pour le remplissage des bouteilles.

OBJECTIF : DÉTOURNER AU MAXIMUM LES DÉCHETS DU SITE D'ENFOUISSEMENT POUR MINIMISER LES TARIFS ASSOCIÉS EN DÉVELOPPANT LE RECYCLAGE ET LA GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

- Faire les démarches et obtenir des accréditations comme *ICI on recycle* dans les commerces et les édifices publics.
- Encourager l'herbicyclage.
- Instaurer une aide financière pour faciliter les démarches de gestion des matières organiques auprès des restaurateurs et des épiciers.
- Faciliter le recyclage des plastiques agricoles.
- Améliorer la gestion des matières résiduelles (GMR) des îlots dans les lieux publics.

Orientation 3

EAU – La protection de l'eau et de ses écosystèmes

OBJECTIF : MEILLEURE GESTION DE L'EAU POTABLE

- Faire les démarches visant à atteindre les exigences de la certification Communauté Bleue.
- Aménager des espaces verts et fleuris au sol avec des plantes comestibles et vivaces.
- Faire la promotion du Programme d'aide municipale d'économie d'eau potable et en faire la mise à jour, notamment par l'ajout d'une aide pour l'installation de compteurs d'eau.

OBJECTIF : PROTECTION DES RIVIÈRES DU TERRITOIRE MUNICIPAL AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DES COURS D'EAU ET DE SES ÉCOSYSTÈMES

- Travailler de concert avec les organisations régionales responsables pour améliorer la qualité et l'efficacité des bandes de protection riveraines du territoire.

OBJECTIF : MEILLEUR CONTRÔLE DES EAUX PLUVIALES

- Mettre sur pied des projets et des initiatives pour faciliter une meilleure récupération des eaux de pluie.



Orientation 4

AIR - La réduction des GES

OBJECTIF : RÉDUIRE LES GAZ À EFFET DE SERRE PAR DES GESTES CONCRETS

- Réaliser un inventaire des GES de la ville associé à un plan de réduction.
- Offrir un espace de stationnement près des deux sorties de l'autoroute 20 pour encourager le covoiturage.
- Réfléchir les espaces de stationnement en fonction des plans de développement en transport collectif régionaux.
- Augmenter les bornes électriques (bornes de recharge) dans certains lieux publics stratégiques.
- Faire la promotion du véhicule hybride et électrique, en possédant (la Ville) des véhicules de ce type.
- Évaluer les différentes possibilités d'intégration de nouvelles énergies renouvelables aux édifices publics.

Orientation 5

Sol – La qualité des milieux naturels

OBJECTIF : AGENCER LA PROTECTION DES HABITATS FAUNIQUES ET DES MILIEUX NATURELS AU DÉVELOPPEMENT DES ESPACES VERTS

- Bonifier le réseau d'espaces verts de façon à faire connecter les écosystèmes entre eux. Par exemple, la création de corridors fauniques et riverains interconnectés à des îlots forestiers.

Orientation 6

L'éducation et la participation citoyenne

OBJECTIF : AMÉLIORER LES CONNAISSANCES DES CITOYENS À L'ÉGARD DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Développement d'activités éducatives et d'outils de sensibilisation en collaboration avec les ressources du milieu dédiées à protection de l'environnement :
 - Faire appel aux organismes spécialisés : Co-éco, comité environnement, OBAKIR, CRE, etc.;
 - Miser sur l'aspect économique et l'économie circulaire dans tout objet de sensibilisation.



Développement social, sport et loisir



VISION 2030

Développement social

Saint-Pascal est un milieu de vie où la solidarité, l'entraide, le respect et la courtoisie sont activement favorisés. L'implication bénévole soutenue associée aux efforts concertés de tous les acteurs du milieu dédiés au développement social et communautaire, permettent à toutes les citoyennes et tous les citoyens de trouver les conditions et le soutien dont ils ont besoin pour s'épanouir pleinement, pour participer activement à la vie sociale et pour bénéficier de leur juste part de l'enrichissement collectif.

Sport et loisir

Fier de ses équipements sportifs et soucieux de les maintenir en condition, Saint-Pascal a su développer un complexe multisport en son centre qui a été judicieusement bonifié en vue d'une utilisation durable des équipements. Une synergie locale et régionale favorable à l'organisation et à la pratique du sport et du loisir s'est créée au fil des ans. Saint-Pascal est considéré comme un leader, un partenaire et une référence incontournable en sport et loisir accessibles du Kamouraska.



Orientation 1

L'habitation et le logement abordable

OBJECTIF : DÉVELOPPER LE LOGEMENT SUBVENTIONNÉ POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ

- Évaluer les besoins en logement subventionné des familles à faible revenu, les personnes seules, les personnes handicapées ou les personnes âgées autonomes.
- Inventorier les ressources disponibles (financements, terrains, promoteurs immobiliers et entrepreneurs).
- Mettre en branle un ou des projets de logements de qualité à loyer économique adaptés aux différents groupes cibles.

Orientation 2

Des activités et des équipements accessibles à tous

OBJECTIF : FAVORISER LE PARTAGE D'ÉQUIPEMENT POUR LES FAMILLES

- Appuyer la création d'un centre de partage, d'échange et d'emprunt d'équipement sportif et de loisir avec les organismes du milieu.

OBJECTIF : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS DE SPORT ET LOISIR POUR LES PLUS DÉMUNIS

- Poursuivre la gratuité d'activités.



Orientation 3

Un soutien aux personnes dans le besoin

OBJECTIF : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

- Dans un cadre de concertation, identifier les besoins des organismes communautaires et appuyer le maintien et la mise en œuvre des projets porteurs.
- Participer au développement d'activités d'entraide, de financement et de collecte de dons (jouets, nourriture, argent, etc.).

OBJECTIF : LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET SES PRÉJUGÉS

- Saisir les opportunités d'accompagnement pour la mise en œuvre de projets permettant de :
 - Lutter contre les préjugés envers la pauvreté;
 - Réduire les obstacles rencontrés par les personnes en situation de pauvreté : l'accès à l'emploi, au logement, à la nourriture, aux biens et services.
- Travailler en collaboration avec les organismes du milieu pour faciliter l'accès aux aînés moins nantis à des activités organisées.

Orientation 4

Santé, saines habitudes de vie et sécurité alimentaire

OBJECTIF : METTRE EN PLACE LES CONDITIONS FAVORABLES À LA SAINTE ALIMENTATION ET À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

- En collaboration avec le Centre de services scolaire, remettre à disposition les équipements de la cafétéria de l'école secondaire pour des projets structurants tels que :

- Menu du midi pour les étudiants;
 - Club des petits déjeuners pour les enfants;
 - Cuisine collective pour les retraités et les familles dans le besoin;
 - Plateaux de travail.
-
- Déployer des projets agroalimentaires communautaires ou collectifs dans la ville en fonction des ressources disponibles.
 - S'assurer que dans les installations et les activités municipales, l'offre alimentaire répond aux critères d'une saine alimentation.

OBJECTIF : DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE SUR LA SAINTE ALIMENTATION TOUT EN FAVORISANT LES LIENS SOCIAUX

- Développer différentes activités favorables au transfert des savoir-faire en lien avec la saine alimentation auprès des jeunes et des aînés :
 - Ateliers, formations ou concours culinaires;
 - Ateliers et formations en jardinage.
- Mettre à disposition des jardinets surélevés à proximité des résidences pour personnes âgées.

Orientation 5

Le bénévolat, l'implication et la solidarité

OBJECTIF : STIMULER L'IMPLICATION ET LA RELÈVE BÉNÉVOLE POUR SOUTENIR LES ORGANISATIONS EN DIFFICULTÉ DE RECRUTEMENT

- Organiser un salon du bénévolat en collaboration avec les organismes du milieu.
- Tenir annuellement au moins une activité de reconnaissance pour l'engagement et la contribution des personnes bénévoles.
- Mettre en place des outils de recrutement qui sollicitent tous les groupes d'âge.
- Appuyer l'APHK dans le recrutement des personnes qui sont aptes à bien s'occuper des personnes ayant des déficiences fonctionnelles.
- Favoriser la mise en place de lieux de rencontres et d'échanges et des occasions de participation citoyenne.
- De concert avec les organismes du milieu représentant les aînés, développer des projets qui favorisent le bon voisinage et l'entraide entre voisins.

Orientation 6

Des sports et des loisirs diversifiés

OBJECTIF : DÉVELOPPER DES ÉQUIPEMENTS DE SPORT ET DE LOISIR QUI DURENT ET QUI BONIFIENT LE COMPLEXE MULTISPORTS EN PLACE

- Adopter une démarche de développement des équipements sportifs dans l'optique de créer un complexe multisports (terrains adjacents au centre sportif) qui tient compte des besoins exprimés par les familles, les jeunes et les aînés.
- Évaluer la faisabilité de la construction d'une piscine extérieure.
- Instaurer une piste de ski de fond en zone urbanisée.
- S'assurer de l'accessibilité des équipements sportifs aux personnes à mobilité réduite.

OBJECTIF : PROPOSER UNE OFFRE D'ACTIVITÉS DE SPORT ET DE LOISIR RENOUVELÉE ET ACCESSIBLE EN S'INSPIRANT DES NOUVELLES TENDANCES

- Planifier annuellement une programmation d'activités de sport et de loisir en s'inspirant de propositions et des tendances populaires exprimées par les familles, les jeunes et les aînés.
- Développer l'accès aux salles et aux gymnases comme incitatif à l'organisation d'activités.
- Évaluer les tarifications de manière à encourager les inscriptions aux activités de sport et de loisir.

OBJECTIF : FAVORISER LES ENTENTES INTERMUNICIPALES POUR DONNER ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS NON DISPONIBLES

- Établir une entente avec La Pocatière ou Mont-Carmel pour améliorer l'accès à une piscine publique.
- Établir des ententes d'utilisation avec les centres de ski de fond (et raquette) à proximité.

OBJECTIF : ASSURER LE BON ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS

- Procéder à la réfection des terrains de tennis.
- Procéder à la réfection de la patinoire extérieure.
- Épauler au besoin la restauration de la piste d'athlétisme du Centre de services scolaire.



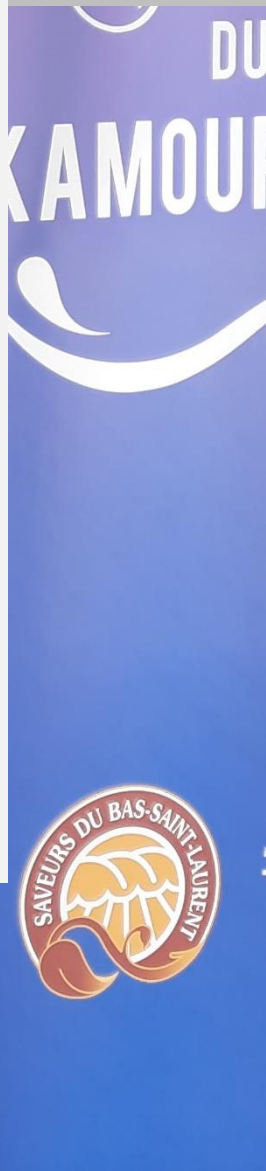
Développement économique



VISION 2030

Après 10 ans de développement économique, Saint-Pascal apparaît comme une ville :

- qui se démarque par l'essor, la vigueur, la diversité et le rayonnement de sa structure commerciale, industrielle, agricole, récréotouristique et de services aux personnes;
- qui soutient activement l'implantation et le développement d'entreprises individuelles et collectives et qui met en place les conditions de leur réussite, notamment en ce qui regarde le défi de la main-d'œuvre;
- qui jouit d'une attractivité et d'une vitalité enviabiles grâce à son écosystème économique dynamique, proactif et ouvert à l'innovation ainsi qu'à ses solides liens de coopération avec les organismes régionaux de développement;
- qui mise sur le respect des principes du développement durable et de l'économie circulaire comme fondements de sa croissance économique.



Orientation 1

Un développement commercial intégré

OBJECTIF : DÉVELOPPER LES ZONES COMMERCIALES EN FONCTION DE LEUR VOCATION

- Développer une stratégie d'attractivité commerciale pour chacune des zones commerciales, qui se veut complémentaire à l'offre régionale.
- Adapter les aides financières aux entreprises à cette volonté de développer les zones commerciales.

OBJECTIF : SUSCITER LA RÉTENTION DES VISITEURS DANS LE CENTRE-VILLE PAR UNE REVITALISATION COMMERCIALE DE CELUI-CI

- Mettre en place une stratégie de développement commerciale du centre-ville visant la croissance de l'offre générale, l'accueil de nouveaux commerces et de nouvelles franchises.
- Intégrer les artères commerciales perpendiculaires à la rue Taché dans la stratégie de développement commercial du centre-ville.
- Poursuivre le programme d'aide à la rénovation de bâtiments de l'aire patrimoniale.
- Développer davantage d'activités d'animation commerciale.

OBJECTIF : INCITER À L'ACHAT LOCAL

- Développer des outils de marketing globaux pour encourager la population locale et régionale à consommer des produits de Saint-Pascal.
- Créer un marché public récurrent pour faciliter l'approvisionnement en produits locaux frais, transformés et artisanaux.
- Poursuivre l'aide au développement promotionnel sur le Web, ainsi que celle dédiée au commerce en ligne.

Orientation 2

Des besoins de main-d'œuvre à combler

OBJECTIF : DIVERSIFIER LES MOYENS DE RECRUTEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE EXTÉRIEURE

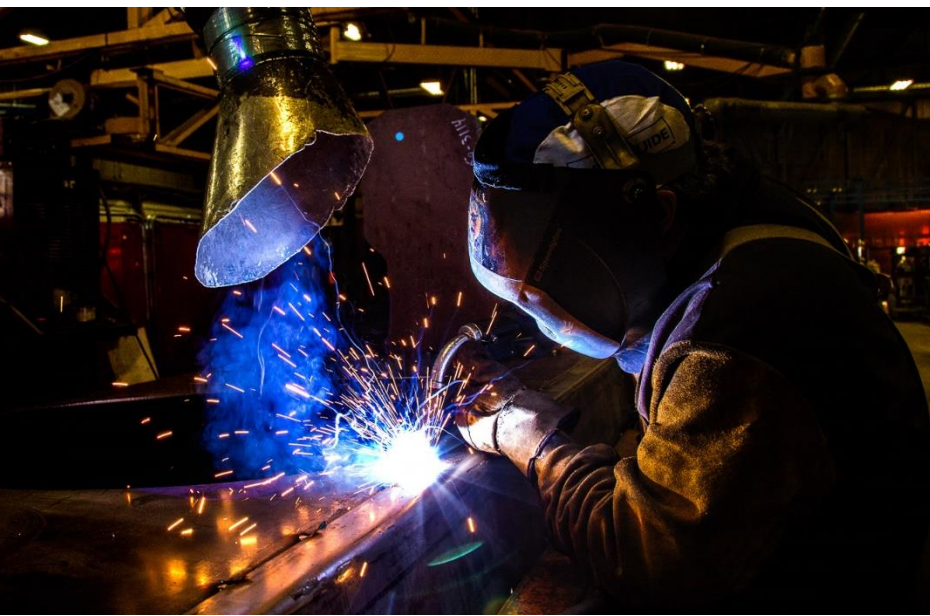
- Accompagner les entreprises dans leurs démarches de recrutement et de rétention des nouveaux employés.
- Poursuivre les salons de l'emploi et les autres implications avec le comité emploi régional.

OBJECTIF : DÉVELOPPER LA MAIN-D'ŒUVRE LOCALE

- Travailler conjointement avec les institutions d'enseignement régionales et les entreprises pour accompagner les initiatives de développement de la main-d'œuvre locale et de la formation spécialisée.
- Faire connaître les incitatifs encourageant les retraités à retourner au travail dans les entreprises.

OBJECTIF : DÉVELOPPER L'HABITATION ET LA CRÉATION DE LOGEMENTS POUR LA NOUVELLE MAIN-D'ŒUVRE

- Évaluer les alternatives flexibles et temporaires d'habitation pour les travailleurs et sensibiliser les propriétaires aux besoins soulevés.
- Poursuivre la relation avec les propriétaires de logement afin d'aider davantage la nouvelle main-d'œuvre à se trouver un endroit où habiter.



Orientation 3

Une croissance de l'entrepreneuriat local

OBJECTIF : POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT AUX ENTREPRISES (DÉMARRAGE, EXPANSION ET CONSOLIDATION)

- Poursuivre la collaboration avec les services d'accompagnement aux entreprises de la région.
- Faire une veille des opportunités permettant d'améliorer les programmes d'aide aux entreprises de la Ville.

OBJECTIF : METTRE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES FACILITANT LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

- Mettre en place une structure locative industrielle.
- Veiller à une amélioration des services Internet haute vitesse aux endroits ciblés dans le territoire.

OBJECTIF : AMÉLIORER LES SERVICES DESTINÉS AUX PETITES ENTREPRISES, AUX ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE ET AUX TRAVAILLEURS AUTONOMES

- Adapter la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises de secteur privé en y incluant de façon spécifique des volets pour les travailleurs autonomes et pour les entreprises d'économie sociale.
- Favoriser la mise en place d'espaces de coworking.

OBJECTIF : FAVORISER L'ARRIVÉE DE NOUVELLES ENTREPRISES

- Soutenir la présence d'une structure qui a pour mandat d'agir comme moteur économique en collaboration avec les ressources régionales. Doter cette structure des ressources humaines et financières adéquates pour assurer son fonctionnement.
- Organiser des campagnes de promotion ciblées et qui mettent en valeur les atouts de Saint-Pascal pour les gens d'affaires et les familles.
- Mettre en place des actions de communication, à l'attention des futurs gens d'affaires et leurs familles, qui mettent en valeur les atouts de Saint-Pascal.

- Poursuivre les actions de veille stratégiques centrées sur les créneaux prioritaires du développement économique de Saint-Pascal.

OBJECTIF : FAVORISER LE PARTENARIAT, LA COMPLÉMENTARITÉ ET LE RÉSEAUTAGE DES ENTREPRISES

- Revoir l'identité et l'image de marque du parc industriel en lien avec le développement durable et l'économie circulaire.
- Encourager le maillage et le réseautage entre les entreprises et les industries notamment pour favoriser l'innovation et l'économie circulaire.

OBJECTIF : ENCOURAGER LA CULTURE DE L'ENTREPRENEURIAT CHEZ LES JEUNES

- Appuyer les activités et les projets d'entrepreneuriats de l'école secondaire et de la formation continue.
- Mettre en place des initiatives permettant de faire connaître les entreprises de Saint-Pascal auprès des jeunes du 3^e cycle de l'école primaire.



Orientation 4

Le soutien à la main-d'œuvre et à la relève agricole

OBJECTIF : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA RELÈVE AGRICOLE

- Participer à la mise en place d'activités de valorisation de la profession agricole.
- Optimiser le site de l'expo agricole et en faire un lieu de transmission du savoir-faire.
- Promouvoir les services de l'ARTERRE.

OBJECTIF : RÉPONDRE AUX BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE DES PRODUCTEURS AGRICOLES

- Jouer un rôle de facilitateur dans l'accueil des travailleurs immigrants.

Orientation 5

L'accessibilité à des produits bioalimentaires locaux en toute saison

OBJECTIF : AIDER À STRUCTURER LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS LOCAUX

- Créer du réseautage entre les commerçants et les producteurs locaux.
- Orienter les producteurs vers les bonnes ressources pouvant les accompagner dans leur mise en marché.

OBJECTIF : DÉVELOPPER L'HABITUDE DE LA CONSOMMATION DES PRODUITS LOCAUX

- Viser la propriété de l'exposition agricole comme site d'accueil d'un marché public récurrent.
- Inviter les restaurateurs à créer progressivement un choix d'assiettes Saint-Pascal avec des produits locaux.

OBJECTIF : RÉPONDRE AU BESOIN D'ENTREPOSAGE ET DE CONSERVATION

- Favoriser la mise en place d'un équipement partagé pour la conservation des produits de légumes frais à l'intention des producteurs.

*Orientation 6***La diversification de l'agriculture et du bioalimentaire****OBJECTIF : ACCROITRE LA CRÉATION ET LA PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES AGRICOLES ET BIOALIMENTAIRES**

- Favoriser l'émergence de projets de symbiose en agriculture et en transformation alimentaire.
- Étudier les alternatives de développement des produits forestiers non ligneux avec les organisations régionales qui s'y consacrent.
- En collaboration avec l'ARTERRE, développer le maillage entre les producteurs et les citoyens pour faire émerger de nouveaux projets agricoles.
- Promouvoir les entreprises agricoles qui font dans l'autocueillette.

*Orientation 7***La conciliation entre les usages du territoire et l'agriculture****OBJECTIF : MAINTENIR UNE BONNE CONCILIATION DES USAGES DU TERRITOIRE AVEC L'AGRICULTURE**

- Être relayeur dans la diffusion des outils de sensibilisation à la fois à l'attention des citoyens, des touristes et des producteurs agricoles.
- S'ajuster au besoin en construisant de nouveaux outils de sensibilisation et d'éducation adaptés aux réalités du moment.



Orientation 8

Le déploiement des services d'hébergement du territoire

OBJECTIF : REHAUSSER LES SERVICES D'HÉBERGEMENT ET LEUR PROMOTION

- Développer le camping nature en autonomie et/ou rustique en analysant les sites potentiels. Poursuivre l'exercice en analysant les possibilités d'hébergement dans les rangs.
- Accompagner les démarches d'amélioration de l'hébergement touristique existant.
- Favoriser les initiatives privées au développement de l'hébergement touristique, dont celles qui répondent aux besoins d'hébergement de groupes.
- Poursuivre la promotion des entreprises d'hébergement du territoire.

Orientation 9

Un tourisme de nature bien desservi

OBJECTIF : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES SERVICES POUR LES DIVERS TYPES DE TOURISME DE NATURE QUI GAGNENT EN POPULARITÉ

- Donner accès à un plus grand nombre de services aux usagers des sentiers de motoneige et de VTT.
- Rester à l'affût des développements en lien avec le tourisme d'escalade et bonifier les services afin de répondre à leurs besoins.

Orientation 10

L'essor du tourisme gourmand

OBJECTIF : DÉVELOPPER LES COMMERCE DE RESTAURATION ET LES ATOUTS CULINAIRES

- Accompagner les restaurateurs et les entreprises de tourisme gourmand dans le développement de leur projet.
- Poursuivre la promotion des entreprises de restauration et de tourisme gourmand.



Promotion et communication



Promotion

Entreprise et industrie

OBJECTIF : DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE PROMOTIONNELLE ASSOCIANT :

- Entrepreneuriat et qualité de vie;
- Employabilité et qualité de vie.

Développer une stratégie de communication sur les services et programmes offerts par la Ville pour l'accompagnement des entreprises.

Agriculture

OBJECTIF : DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE PROMOTIONNELLE VISANT À FAIRE CONNAITRE LES PRODUCTEURS, TRANSFORMATEURS ET ARTISANS LOCAUX

Tourisme

OBJECTIF : DÉVELOPPER UN CONCEPT DE MARKETING TOURISTIQUE QUI :

- Informe sur les services locaux ainsi que les attraits;
- Oriente les visiteurs;
- Tiens en compte l'offre du village de Kamouraska en faisant preuve de complémentarité.

Développement résidentiel

OBJECTIF : ÉTABLIR UN PLAN DE PROMOTION DES PROJETS RÉSIDENTIELS

Communications

**OBJECTIF : METTRE À JOUR LE PLAN DE COMMUNICATION MUNICIPAL
PRÉSENTANT:**

- Des services municipaux disponibles;
- Des activités récréatives offertes et celles à venir ;
- Du transport collectif et le covoiturage disponibles;
- Des sports et les loisirs offerts et les activités à venir;
- Des services disponibles pour les personnes dans le besoin (ex : Atelier du partage);
- Des activités culturelles offertes et celles à venir.

Considérant le rôle de Saint-Pascal à titre de ville de service, rejoindre le plus grand nombre de citoyens dans les différents groupes d'âge ainsi que la population régionale grâce à des outils de communications à jour.



